



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ÎLE DE FRANCE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF : « EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE » POUR LA RENOVATION DU SOL EN RESINE, L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU PRATICABLE ET LE PASSAGE DU SYSTEME D'ECLAIRAGE EN LED DANS LA SALLE DE GYMNASTIQUE DU GYMNASSE JACOB

Livry-Gargan, le 05 JUIN 2024

N° 2024-055

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire, certaines compétences du Conseil Municipal ;

Vu la volonté de la Ville d'encourager et d'inciter les livryens à pratiquer une activité sportive ;

Vu le projet de travaux de rénovation du sol en résine, d'acquisition et d'installation d'un nouveau praticable et le passage du système d'éclairage en LED dans la salle de gymnastique du gymnase Jacob ;

Considérant que ces travaux visent à améliorer les conditions de pratique de la gymnastique artistique masculine et féminine en club ainsi que la pratique d'activités gymniques et de motricité pour les scolaires (collèges, écoles maternelles et élémentaires) ;

Considérant que cette opération est susceptible de répondre aux critères fixés par la Région Île de France dans le cadre du dispositif : « Equipements sportifs de proximité » - Salles spécialisées ;

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de la Région Île de France afin qu'elle apporte son soutien à cette opération ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter le concours financier de la Région Île de France dans le cadre du dispositif : « Equipements sportifs de proximité » - Salles spécialisées, afin qu'elle apporte son soutien à l'opération de travaux de rénovation du sol en résine, d'acquisition et installation d'un

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240605-2024-055-A1
Date de télétransmission : 11/06/2024
Date de réception préfecture : 11/06/2024

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr - www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

nouveau praticable et aux travaux de passage de l'éclairage en LED dans la salle de gymnastique du gymnase Jacob ;

Article 2 : D'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES PAR NATURE (Directement liées au projet)	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant des recettes	%
Travaux		Aides publiques		
Rénovation du sol en résine	18 478,12 €	Agence Nationale du sport Axe 3 : « Equipements structurants »	28 506,39 €	20 %
Acquisition et installation d'un nouveau praticable dans la salle de gymnastique du gymnase Jacob.	53 116,48 €	Région Île de France – Equipements sportifs de proximité – salles spécialisées	28 506,39 €	20%
Passage du système d'éclairage en LED	70 937,35 €			
		Commune de Livry-Gargan	85 519,17 €	60 %
		<i>Dont Fonds Propres</i>	85 519,17 €	
TOTAL	142 531,95 €	TOTAL	142 531,95 €	100,00%

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex) ;
- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télécours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240605-2024-055-A1
Date de télétransmission : 11/06/2024
Date de réception préfecture : 11/06/2024

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire